

Le 24 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Richard GRIFFON

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Karine BREURE à M. Patrick BOUCHET, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE à M. Yves PARTRAT, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à Mme Céline CHAMPAGNON

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissements

Rapporteur : Philippe BONNEFOND

Dans l'attente du vote du budget par le Conseil Municipal, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante peut autoriser son Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les annuités de la dette.

S'agissant de l'engagement, liquidation et du mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, celle-ci est de droit dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est proposé, dans un souci de continuité du service public et pour permettre à la Commune d'honorer ses créances auprès des entreprises, d'accorder au Maire cette autorisation à compter du 1er janvier 2026 dans la limite de 25 % du montant des crédits inscrits sur tous les budgets d'investissement 2025 selon le tableau ci-dessous, jusqu'au 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** au Maire l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement relevant du budget communal dans les limites fixées au tableau ci-dessous :

Compte	Opération	2025	25%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles			5 660,93
2031 - Frais d'études		9 643,73	2 410,93
2033 - Frais d'insertion		3 000,00	750,00
2051 - Concessions et droits similaires		10 000,00	2 500,00
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées			21 250,00
2041582 - Autres groupements-Bâtiments et installations		78 000,00	19 500,00
2046 - Attributions de compensation d'investissement		7 000,00	1 750,00

Chap. 21 - Immobilisations corporelles			367 924,68
2111 - Terrains nus		5 000,00	1 250,00
2115 - Terrains bâtis		800 000,00	200 000,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		103 000,00	25 750,00
21311 - Bâtiments administratifs		-	-
21312 - Bâtiments scolaires		-	-
21314 - Constructions bâtiments culturel et sportifs		5 000,00	1 250,00
21316 - Équipements du cimetière		-	-
21318 - Constructions autres bâtiments publics		231 000,00	57 750,00
2152 - Installations de voirie		35 100,00	8 775,00
21534 - Réseaux d'électrification		-	-
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		15 800,00	3 950,00
215731 - Matériel roulant - Voirie		118 000,00	29 500,00
215738 - Autre matériel et outillage techniques		10 000,00	2 500,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		29 000,00	7 250,00
21828 - Autres Matériels de transport		40 000,00	10 000,00
21831 - Matériel informatique scolaire		500,00	125,00
21838 - Autres Matériel informatique		30 000,00	7 500,00
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 000,00	250,00
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		8 100,00	2 025,00
2185 - Matériel de Téléphonie		2 000,00	500,00
2188 - Autres immobilisations corporelles		38 198,70	9 549,68
Chap. 23 - Immobilisations en cours			-
2312 - Agencements et aménagements de terrains		-	-
2313 - Constructions		-	-
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		-	-
Chap. 45 - Opération sous mandats			
45811 - Assainissement		40 464,04	10 116,01
45812 - EAU		10 998,00	2 749,50
45813 - Voirie		120 000,00	30 000,00
OPERATION 54			20 000,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	54 - Aménagement Bords Malval	68 000,00	17 000,00
2313 - Constructions	54 - Aménagement Bords Malval	12 000,00	3 000,00
OPERATION 64			54 650,00
21838 - Autre matériel informatique	64 - Vidéo Surveillance	1 600,00	400,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	64 - Vidéo Surveillance	217 000,00	54 250,00
OPERATION 78 - Rénovation Cure			2 500,00
2031 - Frais d'études	78 - Rénovation cure	10 000,00	2 500,00
OPERATION 86			13 250,00
2312 - Agencements et aménagements de terrains	86 - Cimetière	53 000,00	13 250,00
OPERATION 92			2 500,00
2031 - Frais d'études	92 - Pole Enfance	10 000,00	2 500,00

Fait à la Fouillouse, le 24 novembre 2025

La secrétaire de séance,
Caroline ZANDER

Le Maire
Patrick BOUCHET




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20251124-74-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025